

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la Loire**  
**Commune de Margerie-Chantagret**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Absents	0
Pouvoir	0

L'an deux mil vingt, le 11 juin à 20 heures  
Le Conseil Municipal de la commune de Margerie-Chantagret  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des  
fêtes sous la présidence de Mr BONCOMPAIN Georges, Maire  
Date de convocation 5 juin 2020 Date d'affichage 5 juin 2020

**Présents :** BONCOMPAIN G – PEYRARD P – FAYE E – VERNET M- BARRET P –  
PERAT JC- MORIN R – BERTOLINI C- BUTIN I – CHASSAGNEUX N – DEVIDAL L –  
DEVIDAL P – KERTZINGER P – MONDON I – PEYRARD C -  
**Secrétaire de séance :** DEVIDAL L

**OBJET : INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS**

**DELIB N°22-2020**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du Maire et Adjointes.  
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24,  
Considérant que l'article L2123-23 du Code des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux d'indemnités de fonction allouées au Maire et Adjointes  
Considérant que la population de la commune est comprise entre 500 et 999 habitants,

<b>MAIRE</b>		<b>ADJOINTS</b>	
<b>taux maximal (en % de l'indice brut terminal)</b>	<b>indemnité brute mensuelle (en euros)</b>	<b>taux maximal (en % de l'indice brut terminal)</b>	<b>indemnité brute mensuelle (en euros)</b>
<b>34.2 %</b>	<b>1330.17</b>	<b>10.7</b>	<b>416.16</b>

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL , à l'unanimité : DECIDE**

A compter du 28 mai 2020, date d'installation du Conseil Municipal :  
L'indemnité de fonction brute mensuelle de Monsieur BONCOMPAIN Georges, Maire, est fixée au taux de 34.2 % de l'indice brut terminal, soit 1330.17 € .

Considérant l'article L2123-24 les indemnités de fonction brutes mensuelles de Monsieur PEYRARD Philippe 1<sup>er</sup> adjoint, Mr FAYE Eric 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme VERNET Monique 3<sup>ème</sup> adjoint, Mr BARRET Philippe 4<sup>ème</sup> adjoint sont fixées à 10.7% de l'indice brut terminal, soit 416.16 euros chacun suivant le barème de référence.

L'indemnité du conseiller municipal Mr PERAT Jean-Claude est fixée à 6 % de l'indice brut terminal soit 233.36 € brut

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
CERTIFIE CONFORME

Margerie-Chantagret,  
Le 12 juin 2020

Le Maire  
Georges BONCOMPAIN

<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (annexé à la délibération)</b>
--

ARRONDISSEMENT : CANTON : MONTBRISON  
COMMUNE de MARGERIE CHANTAGRET

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES**

(Article 78 DE LA LOI 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

**POPULATION 800 HABITANTS..... (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes)**  
**(art. L 5211-12 & 14 du CGCT)**

**I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)**

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation

**3 231.64 €**

**II - INDEMNITES ALLOUEES**

**A. Maire :**

<b>Nom du bénéficiaire et pourcentage</b>	<b>Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)</b>	<b>Majoration éventuelle Selon le cas :</b>	<b>Total en %</b>
<b>34.2 %</b>			
<b>BONCOMPAIN Georges</b>	<b>1 330.17</b>	<b>Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %</b>	<b>34.2 %</b>
	<b>1 330.17</b>	<b>+ %</b>	<b>%</b>

**B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)**

<b>Identité des bénéficiaires</b>	<b>Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)</b>	<b>+ %</b>	<b>total %</b>
1er adjoint PEYRARD Philippe	<b>416.16</b>		10.7 %
2 e adjoint : FAYE Eric	<b>416.16</b>		10.7 %
3° adjoint :VERNET Monique	<b>416.16</b>		10.7 %
4° adjoint :BARRET Philippe	<b>416.16</b>		10.7%

total	<b>1 664.64</b>	=	Total
-------	-----------------	---	-------

**Enveloppe globale : 2 994.81 €**

(indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation)

**C. CONSEILLERS MUNICIPAUX (art. L 2123-24 -1 du CGCT : globale)**

\*commune de + de 100 000 h : maximum 6% terme de référence de l'indice brut terminal (art. 2123-20-I et L 2123-24-1-I)

\*commune moins de 100 000 h : le montant des indemnités allouées aux conseillers doit être pris sur l'enveloppe globale > exercice effectif > possibilité d'indemnité plafonnée à 6% de l'indice brut terminal

( L 2123-24-1- II )

\*délégation du maire art. L 2122-18 et 20 du CGCT (L 2123 24 III - non cumulable avec celle du L 2123-24-1- II )

\*suppléance effective du maire (art. L 2122-17 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal) %	+ %	Total en %
PERAT JeanClaude	6	233.36	233.36

**Fait à Margerie-Chantagret,  
Le 12 juin 2020**

**Le Maire  
Georges BONCOMPAIN**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la Loire**  
**Commune de Margerie-Chantagret**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Absents	0
Pouvoir	0

L'an deux mil vingt, le 11 juin à 20 heures  
Le Conseil Municipal de la commune de Margerie-Chantagret  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des  
fêtes sous la présidence de Mr BONCOMPAIN Georges, Maire  
Date de convocation 5 juin 2020 Date d'affichage 5 juin 2020

**Présents :** BONCOMPAIN G – PEYRARD P – FAYE E – VERNET M- BARRET P –  
PERAT JC- MORIN R – BERTOLINI C- BUTIN I – CHASSAGNEUX N – DEVIDAL L –  
DEVIDAL P – KERTZINGER P – MONDON I – PEYRARD C -  
**Secrétaire de séance :** DEVIDAL L

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU S.I.E.L** **DELIB N°23-2020**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales 2020, il y a lieu de désigner le Délégué Titulaire et le Délégué Suppléant chargés de représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie du département de la Loire.

Il rappelle l'importance des actions que le S.I.E.L peut mener pour les communes adhérentes, ainsi que le rôle qu'ont à jouer les délégués communaux au sein du S.I.E.L.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

**DESIGNE :** Jean-Claude PERAT Délégué titulaire  
Roger MORIN Délégué suppléant

La présente délibération sera transmise au S.I.E.L accompagnée des renseignements complémentaires figurant sur la fiche de liaison proposée par le S.I.E.L.

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS**  
**CERTIFIE CONFORME**

Margerie-Chantagret,  
Le 12 juin 2020

Le Maire  
Georges BONCOMPAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Absents	0
Pouvoir	0

L'an deux mil vingt, le 11 juin à 20 heures  
Le Conseil Municipal de la commune de Margerie-Chantagret  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des  
fêtes sous la présidence de Mr BONCOMPAIN Georges, Maire  
Date de convocation 5 juin 2020 Date d'affichage 5 juin 2020

**Présents :** BONCOMPAIN G – PEYRARD P – FAYE E – VERNET M- BARRET P –  
PERAT JC- MORIN R – BERTOLINI C- BUTIN I – CHASSAGNEUX N – DEVIDAL L –  
DEVIDAL P – KERTZINGER P – MONDON I – PEYRARD C -  
**Secrétaire de séance :** DEVIDAL L

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE- ELECTIONS DES  
MEMBRES DU CONSEIL D ADMINISTRATION DELIB N°24-2020**

Monsieur le Maire informe qu'à la suite des élections municipales 2020, les membres du conseil d'administration du centre communal d'actions sociales doivent être renouvelés. Conformément au décret n°562 d 6 mai 1995, relatif aux centres communaux d'action sociale, la moitié des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal est élue par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Monsieur le Maire précise qu'en application de l'article 7 du décret 562 précité, le Conseil Municipal fixe le nombre des Membres du Conseil d'Administration.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Fixe à 10 le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu que 5 membres seront désignés ci-après et les 5 autres membres seront nommés par Monsieur le Maire.
- Procède à l'élection de ses représentants :

Ont été élus Membres du Conseil d'Administration outre le Maire :

Mme Isabelle BUTIN

Mme Laure DEVIDAL

Mme Peggy KERTZINGER

Mr Philippe BARRET

Mme Catherine PEYRARD

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
CERTIFIE CONFORME

Margerie-Chantagret, le 12 Juin 2020  
Le Maire, Georges BONCOMPAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Absents	0
Pouvoir	0

L'an deux mil vingt, le 11 juin à 20 heures  
Le Conseil Municipal de la commune de Margerie-Chantagret  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des  
fêtes sous la présidence de Mr BONCOMPAIN Georges, Maire  
Date de convocation 5 juin 2020 Date d'affichage 5 juin 2020

**Présents :** BONCOMPAIN G – PEYRARD P – FAYE E – VERNET M- BARRET P –  
PERAT JC- MORIN R – BERTOLINI C- BUTIN I – CHASSAGNEUX N – DEVIDAL L –  
DEVIDAL P – KERTZINGER P – MONDON I – PEYRARD C -  
**Secrétaire de séance :** DEVIDAL L

**OBJET : CORRESPONDANT DEFENSE**

**DELIB N°25-2020**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales  
2020, il y a lieu de désigner le Correspondant Défense .

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne :

Titulaire : Mr Jean-Claude PERAT  
Suppléante : Catherine PEYRARD

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
CERTIFIE CONFORME

Margerie-Chantagret, le 12 Juin 2020  
Le Maire, Georges BONCOMPAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Absents	0
Pouvoir	0

L'an deux mil vingt, le 11 juin à 20 heures  
Le Conseil Municipal de la commune de Margerie-Chantagret  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des  
fêtes sous la présidence de Mr BONCOMPAIN Georges, Maire  
Date de convocation 5 juin 2020 Date d'affichage 5 juin 2020

**Présents :** BONCOMPAIN G – PEYRARD P – FAYE E – VERNET M- BARRET P –  
PERAT JC- MORIN R – BERTOLINI C- BUTIN I – CHASSAGNEUX N – DEVIDAL L –  
DEVIDAL P – KERTZINGER P – MONDON I – PEYRARD C -  
**Secrétaire de séance :** DEVIDAL L

**OBJET : REPRESENTANT CLETC**

**DELIB N°26-2020**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales  
2020, il y lieu de désigner le Délégué Titulaire et le Délégué Suppléant pour la CLETC :

- Délégué titulaire : Mr BONCOMPAIN Georges
- Délégué suppléant : Mr PEYRARD Philippe

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
CERTIFIE CONFORME

Margerie-Chantagret, le 12 Juin 2020  
Le Maire, Georges BONCOMPAIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Absents	0
Pouvoir	0

L'an deux mil vingt, le 11 juin à 20 heures  
Le Conseil Municipal de la commune de Margerie-Chantagret  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des  
fêtes sous la présidence de Mr BONCOMPAIN Georges, Maire  
Date de convocation 5 juin 2020 Date d'affichage 5 juin 2020

**Présents :** BONCOMPAIN G – PEYRARD P – FAYE E – VERNET M- BARRET P –  
PERAT JC- MORIN R – BERTOLINI C- BUTIN I – CHASSAGNEUX N – DEVIDAL L –  
DEVIDAL P – KERTZINGER P – MONDON I – PEYRARD C -  
**Secrétaire de séance :** DEVIDAL L

**OBJET : COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES – CNAS- DESIGNATION DES DELEGUES  
DELIB N°27-2020**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des élections  
municipales de 2020, il y a lieu de désigner le Délégué chargé de représenter la commune au  
sein du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales  
(CNAS).

Le Conseil Municipal après délibération, désigne :

Délégué titulaire : Caroline BERTOLINI  
Délégué suppléant : Brigitte DUPUY

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
CERTIFIE CONFORME

Margerie-Chantagret, le 12 Juin 2020  
Le Maire, Georges BONCOMPAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Absents	0
Pouvoir	0

L'an deux mil vingt, le 11 juin à 20 heures  
Le Conseil Municipal de la commune de Margerie-Chantagret  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des  
fêtes sous la présidence de Mr BONCOMPAIN Georges, Maire  
Date de convocation 5 juin 2020 Date d'affichage 5 juin 2020

**Présents :** BONCOMPAIN G – PEYRARD P – FAYE E – VERNET M- BARRET P –  
PERAT JC- MORIN R – BERTOLINI C- BUTIN I – CHASSAGNEUX N – DEVIDAL L –  
DEVIDAL P – KERTZINGER P – MONDON I – PEYRARD C -  
**Secrétaire de séance :** DEVIDAL L

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DE L'ASSOCIATION  
DEPARTEMENTALE DU TOURISME HAUT-FOREZ**

**DELIB N°28-2020**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des élections  
municipales 2020, il y a lieu de désigner le Délégué titulaire et le Délégué suppléant chargés  
de représenter la commune au sein de l'Association Départementale du Tourisme du Haut-  
Forez (ADTHF) .

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Désigne : Philippe BARRET     Délégué titulaire  
                  Patrice DEVIDAL     Délégué suppléant

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
CERTIFIE CONFORME**

Margerie-Chantagret, le 12 Juin 2020  
Le Maire, Georges BONCOMPAIN

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la Loire**  
**Commune de Margerie-Chantagret**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Absents	0
Pouvoir	0

L'an deux mil vingt, le 11 juin à 20 heures  
Le Conseil Municipal de la commune de Margerie-Chantagret  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des  
fêtes sous la présidence de Mr BONCOMPAIN Georges, Maire  
Date de convocation 5 juin 2020 Date d'affichage 5 juin 2020

**Présents :** BONCOMPAIN G – PEYRARD P – FAYE E – VERNET M- BARRET P –  
PERAT JC- MORIN R – BERTOLINI C- BUTIN I – CHASSAGNEUX N – DEVIDAL L –  
DEVIDAL P – KERTZINGER P – MONDON I – PEYRARD C -  
**Secrétaire de séance :** DEVIDAL L

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES - COMMISSION D'APPEL D'OFFRE  
DEL 29-2020**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en vertu de l'article 22 du Code des  
Marchés Publics, en vue des différents travaux importants à réaliser, il est nécessaire de  
nommer une Commission d'Appel d'Offres.  
Pour les communes de moins de 3500 habitants, cette commission est composée du Maire ou  
titulaires et trois suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.  
Lecture est donnée de la liste déposée,  
Monsieur le Maire demande de bien vouloir procéder au vote.  
Ont été élus :

Membres titulaire  
Mr BONCOMPAIN Georges

Membres suppléants  
Philippe PEYRARD  
Eric FAYE  
Jean-Claude PERAT  
Caroline BERTOLINI

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
CERTIFIE CONFORME

Margerie-Chantagret, le 12 Juin 2020  
Le Maire, Georges BONCOMPAIN

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la Loire**  
**Commune de Margerie-Chantagret**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Absents	0
Pouvoir	0

L'an deux mil vingt, le 11 juin à 20 heures  
Le Conseil Municipal de la commune de Margerie-Chantagret  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des  
fêtes sous la présidence de Mr BONCOMPAIN Georges, Maire  
Date de convocation 5 juin 2020 Date d'affichage 5 juin 2020

**Présents :** BONCOMPAIN G – PEYRARD P – FAYE E – VERNET M- BARRET P –  
PERAT JC- MORIN R – BERTOLINI C- BUTIN I – CHASSAGNEUX N – DEVIDAL L –  
DEVIDAL P – KERTZINGER P – MONDON I – PEYRARD C -  
**Secrétaire de séance :** DEVIDAL L

**OBJET : COMMANDE SIEL alimentation électrique pour panneau d'affichage  
lumineux DEL 30-2020**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux  
d'alimentation électrique pour le panneau d'affichage lumineux.  
Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le comité et le  
bureau, le SIEL – Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de  
ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux  
faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions  
éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional  
Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

<b>Détail</b>	<b>Montant HT Travaux</b>	<b>% PU</b>	<b>Participation Commune</b>
Alimentation électrique panneau affichage lumineux			
	3 251 €	56.0 %	1 820 €
<b>Total</b>	<b>3 251.61 €</b>		<b>1 820.90 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Alimentation électrique panneau d'affichage lumineux » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Mr le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en     années
- Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
CERTIFIE CONFORME

Margerie-Chantagret, le 12 Juin 2020  
Le Maire, Georges BONCOMPAIN

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la Loire**  
**Commune de Margerie-Chantagret**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Absents	0
Pouvoir	0

L'an deux mil vingt, le 11 juin à 20 heures  
Le Conseil Municipal de la commune de Margerie-Chantagret  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des  
fêtes sous la présidence de Mr BONCOMPAIN Georges, Maire  
Date de convocation 5 juin 2020 Date d'affichage 5 juin 2020

**Présents :** BONCOMPAIN G – PEYRARD P – FAYE E – VERNET M- BARRET P –  
PERAT JC- MORIN R – BERTOLINI C- BUTIN I – CHASSAGNEUX N – DEVIDAL L –  
DEVIDAL P – KERTZINGER P – MONDON I – PEYRARD C -  
**Secrétaire de séance :** DEVIDAL L

**OBJET : TARIFS CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE**  
**ANNEE 2020/2021** **DEL 31-2020**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait d'augmenter le tarif des repas servis aux enfants, aux enseignants et aux employés communaux pour l'année 2020/2021 et également pour la garderie périscolaire.

<b>Restaurant Scolaire</b>	<b>Tarif 2019/2020</b>	<b>Tarif 2020/2021</b>
<b>Repas enfant</b>	3.95 €	4.05 €
<b>Repas enseignant</b>	6.25 €	6.50 €
<b>Repas employé communal</b>	6.25 €	4.05 €
<b>Garderie périscolaire</b>	<b>Tarif 2019/2020</b>	<b>Tarif 2020/2021</b>
<b>Garderie matin ou soir</b>	1.40 €	1.45 €
<b>Paiement par titres CESU</b>	1.65 €	1.70 €

Monsieur le Maire précise que pour tout dépassement d'horaire non justifié il sera demandé aux parents la somme de 5 euros pour chaque quart d'heure entamé, tarif identique à l'année scolaire 2019/2020.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- approuve les nouveaux tarifs pour les repas servis au cours de l'année scolaire 2020/2021 tels que définis dans le tableau ci-dessus.
- approuve les nouveaux tarifs pour la garderie au cours de l'année scolaire 2020/2021 tels que définis dans le tableau ci-dessus.

- décide de proroger le tarif pour tout dépassement d'horaire non justifié à savoir 5 € à compter de chaque quart d'heure entamé.
- dit que les recettes sont inscrites au budget communal

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
CERTIFIE CONFORME

Margerie-Chantagret, le 12 Juin 2020  
Le Maire, Georges BONCOMPAIN

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la Loire**  
**Commune de Margerie-Chantagret**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Absents	0
Pouvoir	0

L'an deux mil vingt, le 11 juin à 20 heures  
Le Conseil Municipal de la commune de Margerie-Chantagret  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des  
fêtes sous la présidence de Mr BONCOMPAIN Georges, Maire  
Date de convocation 5 juin 2020 Date d'affichage 5 juin 2020

**Présents :** BONCOMPAIN G – PEYRARD P – FAYE E – VERNET M- BARRET P –  
PERAT JC- MORIN R – BERTOLINI C- BUTIN I – CHASSAGNEUX N – DEVIDAL L –  
DEVIDAL P – KERTZINGER P – MONDON I – PEYRARD C -  
**Secrétaire de séance :** DEVIDAL L

**OBJET : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE**  
**ANNEE 2020/2021** **DEL 32-2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Lycée Sainte Claire pour le prix du repas livré pour l'année scolaire 2020/2021 soit 4.02 € pour un menu traditionnel à quatre composants et la gratuité du pain le lundi.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- approuve le tarif du repas livré proposé par le Lycée Sainte Claire au prix de 4.02 €
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir
- dit que les dépenses sont prévues au budget communal.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
CERTIFIE CONFORME

Margerie-Chantagret, le 12 Juin 2020  
Le Maire, Georges BONCOMPAIN



<b>N°délibération</b>	<b>Objet</b>
22	Indemnités maire + adjoints + conseiller
23	Désignation des délégués du SIEL
24	Délégués CCAS
25	Correspondant défense
26	Représentant CLETC
27	Délégués CNAS
28	Délégués ADTHF
29	Délégués commission appel d'offres
30	Commande SIEL alimentation électrique pour panneau affichage lumineux
31	Tarifs cantine et garderie périscolaire
32	Choix du prestataire pour le restaurant scolaire

BONCOMPAIN Georges		DEVIDAL Laure	
PEYRARD Philippe		KERTZINGER Peggy	
FAYE Eric		MONDON Isabelle	
VERNET Monique		BERTOLINI Caroline	
BARRET Philippe		PERAT Jean-Claude	
BUTIN Isabelle		DEVIDAL Patrice	
MORIN Roger		PEYRARD Catherine	
CHASSAGNEUX Nicolas		Secrétaire de séance	Laure DEVIDAL